



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Modification de l'ordre du jour qui a été publié dans la FOADM du 10.11.2021 – ajout du point 4) ci-dessous

Les bourgeois de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz le jeudi 9 décembre 2021 à 20.00 h.

l'administration communale à Souboz, (salle des commissions)

(mesures Covid-19, sans pass sanitaire)

Ordre du jour

1. Renoncer à l'exercice du droit de préemption de la bourgeoisie de Souboz dans le cadre de la vente du feuillet 615 (DDP) de Haute-Sorne – Undervelier consentie par les époux Martin Müller et Ilona Sipöcz Müller à Monsieur Pierre-Alain Bögli.
2. Décider de l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Monsieur Pierre-Alain Bögli d'une surface de 9'000 m² environ du feuillet 449 de Haute-Sorne – Undervelier y compris la vente des bâtiments Sur le Rochet No 1, 1A, 1B
3. Décider de la modification des conditions et de la durée du droit de superficie de l'immeuble feuillet No 615.
4. **Discuter et décider de la réunion de certaines parcelles appartenant à la Bourgeoisie de Souboz dans le cadre des travaux de mensuration officielle lot 2 de la commune de Petit-Val**
5. Divers

Souboz, le 23 novembre 2021

Conseil communal